

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
16 juin 2016  
Français  
Original : anglais

---

**Comité du Conseil de sécurité créé  
par la résolution 1718 (2006)****Note verbale datée du 31 mai 2016, adressée au  
Président du Comité par la Mission permanente  
du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Canada prend acte de la note d'information pratique n° 2 sur l'établissement et la soumission des rapports nationaux de mise en œuvre, que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) a mis à jour le 26 mai 2016. Se référant au paragraphe 40 de la résolution 2270 (2016), par lequel le Conseil de sécurité a invité tous les États à lui faire rapport dans les 90 jours suivant l'adoption de la résolution, et par la suite à la demande du Comité, sur les mesures concrètes qu'ils avaient prises pour appliquer effectivement ses dispositions, le Canada a le plaisir d'informer le Comité que de nombreuses dispositions sont déjà appliquées au titre du régime national autonome de sanctions en vigueur et que l'application des dispositions restantes est bien engagée. Le rapport national complet sera présenté au Comité dès que les mesures d'application voulues auront été menées à bien.

